

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 31 AOÛT 2016

Présents : MM. et Mmes DORTE, Maire, JOLY, BREGERE, SAMBOURG, Adjoints, DUDOT, CHISLARD, NALLET, DEPAUL, MARCHAND, PEREIRA, PICHON, OURINOVITCH, BOUNET, CHABIN, DOMAT, GABET, ROCHAT, HARDELLET, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BENSOUSSAN à M. DORTE, Mme DUVAL à M. CHABIN, Mme LARERE à M. GABET

Absent : M. PAPA

Secrétaire de séance : Mr SAMBOURG

Monsieur le Maire ouvre la séance

Le procès-verbal de la séance du 5 Juillet 2016 est approuvé.

M. DEPAUL demande une précision concernant le nombre de postes de policiers municipaux. Monsieur le Maire répond qu'un poste avait déjà été ouvert précédemment. Il est donc nécessaire d'ouvrir un seul poste pour recruter deux policiers.

AFFAIRES GENERALES

Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation - article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convention de mise à disposition d'un local sis 1 Rue Paul Bert au Secours Populaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise à disposition gratuite d'un local sis 1 Rue Paul Bert au Secours Populaire pour entreposer des meubles qui lui ont été donnés très récemment. Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition gratuite de ce local avec le Secours Populaire.

Société DOMANYS : demande d'avis pour la vente de deux de ses logements

A chaque cession de logement à ses locataires, DOMANYS doit solliciter l'avis de la commune. Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre – 1 abstention) émet un avis favorable à la cession des logements sis 17 Rue Claude Debussy – cadastré AL 238 et 15 Rue Charles Gounod – cadastré AL 243, respectivement au prix de 105 660 € et 118 640 €. La commune de Pont-sur-Yonne ne souhaite pas encourager cette politique de vente du patrimoine menée par la Société DOMANYS en raison de l'appauvrissement du parc locatif sur la commune. Cependant, les cessions de logements HLM constituent des opportunités d'accession à la propriété à prix modéré pour les ménages modestes.

PERSONNEL COMMUNAL

Ouverture de 9 postes d'agents d'animation pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

La Communauté de Communes Yonne Nord ayant décidé de ne plus assurer la mise à disposition des animateurs pour l'accueil des NAP sur son territoire à compter de cette rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés (2 contre – 1 abstention) décide le recrutement de 9 agents contractuels dans le grade d'Adjoint d'animation pour faire face à un besoin

lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer l'animation du temps des NAP. Le temps de travail de ces agents est de 5h/semaine pendant le temps scolaire.

Mme ROCHAT demande si ces agents ne bénéficieront qu'aux enfants pontois. Monsieur le Maire répond que la commission s'est positionnée pour évoquer ce sujet. Des enfants des communes voisines n'ayant pas d'école en bénéficieront. Un courrier pour exprimer un mécontentement sera adressé à la CCYN. Un courrier sera également adressé aux communes concernées afin qu'elles puissent contribuer à l'effort financier assuré par la ville de Pont sur Yonne. La décision appartiendra cependant aux conseils municipaux des dites communes.

Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire MNT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaire relatif à l'augmentation du taux de cotisation (de 2.38 % à 2.64 %) à la charge des agents affiliés à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), avec effet au 1^{er} Janvier 2017.

URBANISME

Cession des parcelles communales cadastrées H 178 ET H 196 situées au hameau « les Gouts »

Monsieur et Madame PEYRAT ont sollicité la commune pour acheter ces 2 parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente des parcelles des cadastrées H 178 et H 196 au prix global de 1 500 Euros. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente correspondant qui sera passé en l'étude de Maître GOUJON-YOH, Notaire à Pont-sur-Yonne.

M. MARCHAND précise que ce sont deux parcelles enclavées.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements pour les attributions de subventions municipales :

- Photo Club
- Fnaca
- Casacpy
- Pont des Muses
- Persévérante pontoise omnisports
- PYHC
- Amicale pour le don du sang
- Harmonie Municipale

Manifestations prochaines

- Fête du bois les 10 et 11 septembre au camping
- 17 et 18 septembre, journées du patrimoine
 - Vente aux enchères pour contribuer aux travaux de l'église
 - Concert à l'église de Pont sur Yonne le dimanche 18/09 organisé par le Pont des Muses
- 17 septembre : théâtre par Pont Evènements

- Samedi 24 septembre : Nettoyons la nature
- 30 septembre : inauguration de l'Ehpad

M. PEREIRA demande si le policier municipal sera présent pour sécuriser la rentrée scolaire.
M. le Maire confirme.

M. PEREIRA demande s'il est possible de couvrir le bateau qui a brûlé sur la halte nautique et s'il est envisageable de l'évacuer.

M. le Maire répond qu'il faut patienter le temps de l'enquête.

M. le Maire souligne les travaux réalisés par les services techniques et notamment ceux réalisés aux écoles.

M. MARCHAND évoque la zone d'activités des Hautes Veuves

La municipalité possède 3 parcelles mais il regrette qu'elles soient à l'abandon. Il demande si elles ne pourraient pas être louées par exemple.

Le Maire répond que notre territoire est équipé de 4 zones d'activités dont la compétence revient à la CCYN, or ces trois parcelles appartiennent à la commune et sont intégrées dans cette future zone d'activités. Il reste ouvert à la proposition de M. MARCHAND à condition qu'on respecte le cadre légal et qu'on puisse conserver ce terrain pour de possibles projets d'avenir. (3 ha)

M. PEREIRA demande des nouvelles du projet de création d'un collège sur le territoire.

2 sites potentiels sont évoqués : zone de Champigny et Sergines

Le Maire est plus favorable au premier projet situé sur la ligne (l'axe) de la D606.

M. OURINOVITCH souhaite qu'une communication soit faite au sujet de la borne « Wifi » aux hameaux afin que les administrés puissent se connecter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Le Maire,

Grégory DORTE

